ATTESTATION
2018-2019

CHANGEMENT DE CAR OU DE POINT D'ARRET

Notre responsabilité d'autorité organisatrice de transport scolaire nous impose de connaître précisément les élèves que nous transportons, et de nous assurer qu'ils montent et descendent bien à l'arrêt prévu sur leur titre de transport.
La présente attestation est obligatoire dès qu'un élève change de car (1) ou de point de montée ou de descente.
ATTENTION, un changement de car secondaire vers un car primaire ne pourra être possible que si le point de montée souhaité existe dans le circuit primaire.

Je soussigné(e), Mme, Mlle, M. ...……..
Demeurant : ……..
……
Atteste que mon fils, ma fille, mes enfants (2) …..…….
……

Scolarisé(s) à : ……..

Empruntant habituellement le car n°……..à l'arrêt …….……

Change(nt) de point d'arrêt (2) et/ou de car (2)

Si changement de car, nouveau numéro de car : N° : ……

Libellé du nouveau point d'arrêt ……...…..

Période ou dates concernées : le ..../..../…. ou bien du ..../..../…. au ..../..../….
Année scolaire en cours □

Précisez les jours et les trajets :

Matin :	□ Lundi	□ Mardi	□ Mercredi	□ Jeudi	□ Vendredi
Soir :	□ Lundi	□ Mardi		□ Jeudi	□ Vendredi
Midi :			□ Mercredi		

Date et signature du représentant légal :

(1) Dans la limite des places disponibles, renseignements au 02.40.79.16.51.
(2) Rayez la mention inutile.

Pays de Blain – Service Transports scolaires – 29 route du château d'eau – 44130 BLAIN
Tél :02.40.79.16.51 – Port : 06.73.07.46.62 – Courriel : alexandre.havard@cc-regionblain.fr